



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DECLARATION DE DEBUT DE TRAVAUX

A ADRESSER PAR EMAIL A LA CAB
SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
15 JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX
DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Mail : spanc@agglo-boulonnais.fr

Date de l'arrêté d'autorisation :.....

Je soussigné(e) M et Mme.....

Demeurant à Commune :.....

Signale(nt) que les travaux de construction du dispositif d'assainissement non collectif dans ma propriété

doivent débuter le..... et devraient être achevés pour le.....

(Rappel : Veuillez contacter les services de Véolia par téléphone au 03.21.87.79.59 au plus tard 5 jours avant le début des travaux pour convenir d'un rendez-vous avec un de nos techniciens pour le chantier)

Adresse chantier :.....Commune :.....

Nom de l'Entreprise (*) :.....

Adresse :.....

Tel :..... Port :.....

IMPORTANT :

Le chantier doit être contrôlé avant remblaiement, sous peine d'obtenir un constat défavorable.
Les plaques d'identification des différents ouvrages sont apparentes, et sont au niveau du sol fini.
Les ouvrages de prétraitement, les tranchées d'épandage ou les filtres à sable ne sont pas recouverts.
Le contrôle de l'installation peut donc être effectué à partir de la date indiquée ci-dessus.

Fait à, le.....
Signature du pétitionnaire,

Communauté d'Agglomération du Boulonnais
1 Boulevard Bassin Napoléon – BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX
Tél : 03.21.10.36.36 – Fax : 03.21.10.37.61

(*) : le cas échéant ces prestations peuvent être effectuées par le demandeur.